

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE LOTBINIÈRE  
MUNICIPALITÉ DE VAL-ALAIN**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Val-Alain, tenue à l'heure et au lieu des séances, ce **8 janvier 2018**, à 19h30.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Pauline Dubois  
Siège #2 - Manon Olivier  
Siège #3 - André Samson  
Siège #4 - Marie-Ève Marcotte-Bussières  
Siège #5 - Isabelle Laroche  
Siège #6 - Alexandre Thomassin

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, M. Daniel Turcotte.  
Monsieur Jean-François Bienvenue, directeur général et secrétaire-trésorier assiste également à cette séance.

**1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

**2018-01-001 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
  - 3.1 - Séance ordinaire du 4 décembre 2017
- 4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES
  - 4.1 - Adoption des dépenses incompressibles pour l'année 2018
  - 4.2 - Comptes à payer du mois de décembre 2017
  - 4.3 - Amendement au règlement 101-92 - Traitement des élus
  - 4.4 - Rémunération des employés
  - 4.5 - Rémunération du directeur général et secrétaire-trésorier
  - 4.6 - Date d'adoption du budget 2018
  - 4.7 - Numérisation de l'archivage municipal
- 5 - RAPPORT DES COMITÉS
  - 5.1 - Rapport mensuel des comités sur les activités du mois courant
- 6 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS
  - 6.1 - Formation traitement des eaux
- 7 - AFFAIRES NOUVELLES
  - 7.1 - Emplois d'été Canada
  - 7.2 - Tourisme Lotbinière
  - 7.3 - Achat d'un projecteur
  - 7.4 - Appui à la demande de construction BML à la CPTAQ
  - 7.5 - Demande d'appui Isabelle Renaud et Marie-Josée Schiavon
  - 7.6 - Achat de bacs de vidange et de récupération (Centre municipal)
  - 7.7 - Participation pour rénovations - Centre municipal
- 8 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 9 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Manon Olivier, et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que ci-haut présenté.

**ADOPTÉE**

- 2018-01-002 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
- 3.1 - Séance ordinaire du 4 décembre 2017

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 décembre dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

Il est proposé par Pauline Dubois et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2017, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

## ADOPTÉE

### 4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

2018-01-003

#### 4.1 - Adoption des dépenses incompressibles pour l'année 2018

Il est proposé par Isabelle Laroche et résolu à l'unanimité d'adopter les dépenses incompressibles pour l'année 2018, telles que les salaires, les frais liés aux télécommunications, les frais d'électricité, les quotes-parts aux MRC et à la municipalité de Laurier-Station, les déductions à la source et les cotisations de l'employeur, les assurances, etc.

## ADOPTÉE

2018-01-004

#### 4.2 - Comptes à payer du mois de décembre 2017

Il est proposé par André Samson, et résolu à l'unanimité d'adopter les comptes à payer, à savoir

AERZEN	FILTRES ET THERMOM. ÉTANGS	1011.6
AGENCE SÉCURITÉ ACCES	SURVEILLANCE ÉLECTIONS	482.90
BUROPRO	LIVRES ET PAPETERIE	769.12
LUCIE BUSSIÈRE	LUMIÈRES DE NOËL, FLEURS ET PAILLIS, TERRE, BOULONS	475.72
CDE VAL-ALAIN	BILLETS SOUPER (30)	1200.00
CAISSE DESJARDINS L'ÉRABLE	CLÉ BUREAU (2)	43.00
CANADIEN NATIONAL	PASSAGES À NIVEAU	558.00
DÉPAN. P. BÉDARD ET FILS	ESSENCE	331.11
E.M.P. INC	RÉPARATION ÉROSION RG 1	9588.92
FONDATION CÉGEP THETFORD	AIDE FINANCIÈRE	288.90
FONDS DE L'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	AVIS DE MUTATION	28.00
FQM	FRAIS DE TRANSPORT DICOM	254.83
GARAGE P. BÉDARD ET FILS	ANTIROUILLE CAMIONNETTE	459.90
M.-C. GRONDIN	PRODUITS MÉNAGERS ET MÉNAGE	104.65
GOODYEAR CANADA INC	PNEUS D'HIVERCAMIONNETTE	1197.03
GROUPE ENVIRONEX	ÉCHANTILLONS ÉGOUTS	192.59
GROUPE ULTIMA	ASSURANCES MUNICIPALE	23261.00
FRANCE HÉBERT	PHOTOS CONSEIL	100.00
IMPRIMERIE BERNIER ET FILS	IMPRESSION BULLETIN	569.13
INFO PAGE	FRÉQUENCES POMPIERS	277.93
IMPRIMERIE FILION ENR.	ACCROCHE-PORTE (500)	158.67
JPR TERRASSEMENT	AMÉNAGEMENT SENTIERS PÉDESTRES	22995.00

ISABELLE LAROCHE	FLEURS POUR SOUPER GENS D'AFFAIRES (M.C. GRONDIN)	49.44
LCR INC	INSPECTION SYST. EAU	93.41
LONGUS QUÉBEC	PIÈCE TRACTEUR	294.57
GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ JTD INC	BALISE PERMANENTE	241.45
LES PNEUS PR LTÉE	JANTE ET VALVE CAMIONNETTE	850.76
LOCATION D'OUTILS DESJARDINS	BATTERIE, LUMIÈRE D'URGENCE	154.93
MACPEK	TUBE FONDANT DOUBLE (3)	48.96
MARIUS MARCOUX	LAMPE 400 W. PATINOIRE	57.49
MRC LOTBINIÈRE	LIVRES MRC (LÉGENDAIRE)	165.00
MAXXAM ANALYTICS	TESTS D'EAU	281.69
MUNICIPALITÉ DE JOLY	ENTRAIDE INCENDIES	65.00
PLACIDE MARTINEAU INC	CLÉ GARAGE, PIEU, BOITE AUX LETTRES, RÉPARATIONS	236.21
PRODUC-SOL INC	STABILISATION POTEAU TÉLÉPHONE RG 1	931.30
PHILIPPE GOSSELIN ET ASS. LTÉE	DIESEL GARAGE	2416.49
RECYC-LAV INC	GROS REBUT NOVEMBRE	132.22
RESTO-BAR JO-DRE	REPAS RÉUNION CONSEIL	109.00
SUPÉRIEUR PROPANE	PROPANE, BOMBONNES, LOCATION (LOISIRS ET CENTRE MUN.	3691.09
TOSHIBA SOLUTION D'AFFAIRES	CARTOUCHES PHOTOCOP.	553.33
DANIEL TURCOTTE	REMBOURSEMENT COLLATION RÉUNION CONSEIL	39.81
WOLTERS KLUWER QC LTÉE	RENOUV. CODE MUNICIPAL	632.10
	<b>TOTAL</b>	<b>75392.25</b>
	SALAIRES ET DÉPLACEMENTS	20043.96
	<b>GRAND TOTAL</b>	<b>95436.21</b>

## ADOPTÉE

### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ NO. 2017-12

Je, soussigné, certifie par le présent certificat que des crédits budgétaires sont disponibles pour des dépenses totalisant 95 436.21\$ et les codes négatifs seront pris dans le surplus de la municipalité.

\_\_\_\_\_  
Jean-François Bienvenue  
Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-01-005

#### 4.3 - Amendement au règlement 101-92 - Traitement des élus

Il est proposé par Alexandre Thomassin et résolu à l'unanimité que le règlement 101-92, concernant la rémunération des élus municipaux soit amendé de la manière suivante;

à l'article 7, on devra lire: pour l'exercice 2017, la rémunération de base de l'allocation des dépenses est effective au premier janvier 2018;

à l'article 7, on devra lire: les montants mentionnés aux articles 3, 4, 5 et 6 seront indexés à la hausse pour chaque exercice conformément aux taux de 2 % pour l'année 2018.

2018-01-006

#### 4.4 - Rémunération des employés

Il est proposé par Isabelle Laroche et résolu à l'unanimité d'accorder une augmentation salariale selon l'IPC (2%) aux employés réguliers de la municipalité de Val-Alain.

**2018-01-007 4.5 - Rémunération du directeur général et secrétaire-trésorier**

Il est proposé par Alexandre Thomassin, et résolu à l'unanimité d'octroyer un salaire de 52 000 \$ par année au directeur général et secrétaire-trésorier, pour un taux horaire de 28.57 \$ pour 35 heures de travail par semaine.

Les heures supplémentaires travaillées les fins de semaine seront payées selon le tarif horaire ou pourront être reprises en temps compensatoire.

**2018-01-008 4.6 - Date d'adoption du budget 2018**

Il est proposé par Marie-Ève Marcotte-Bussièrès, et résolu à l'unanimité que le budget municipal 2018 soit adopté le 22 janvier prochain.

**2018-01-009 4.7 - Numérisation de l'archivage municipal**

Il est proposé par Pauline Dubois, et résolu à l'unanimité, de mandater la firme Archivage Lanaudière afin de procéder à la numérisation des archives de la municipalité. Le service comprend également le tri des archives et la destruction des archives libérées de ses obligations judiciaires. Le service prévoit aussi le classement de toutes les archives municipales. Le contrat est de 14 000 \$.

**5 - RAPPORT DES COMITÉS**

**5.1 - Rapport mensuel des comités sur les activités du mois courant**

**6 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS**

**2018-01-010 6.1 - Formation traitement des eaux**

Attendu que tous les opérateurs de système d'égouts doivent suivre ou avoir suivi une formation pour l'obtention d'une certification en vertu du Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU);

Attendu que le directeur des travaux publics de Val-Alain est responsable d'effectuer l'entretien du système municipal de collecte des eaux usées et qu'il doit suivre cette formation, qui s'élève au montant de 2 800 \$ et que cette formation s'étale sur 10 semaines, à raison d'environ 10 heures par semaine.

Il est proposé par Alexandre Thomassin, et résolu à l'unanimité que le directeur des travaux publics s'inscrive et suive la formation mentionnée ci-dessus.

**ADOPTÉE**

**7 - AFFAIRES NOUVELLES**

**2018-01-011 7.1 - Emplois d'été Canada**

Il est proposé par Marie-Ève Marcotte-Bussièrès et résolu à l'unanimité de mandater le directeur général et secrétaire-trésorier pour faire une demande au programme Emplois d'été Canada pour trois postes. Deux postes pour les camps de jour et un pour un conseiller en réglementation municipale.

La période de présentation des demandes pour Emplois d'été Canada (EÉC) 2018 est du 19 décembre 2017 au 2 février 2018.

**2018-01-012 7.2 - Tourisme Lotbinière**

CONSIDÉRANT que Tourisme Lotbinière est présentement engagée dans le renouvellement de ses membres et qu'une offre a été faite à la Municipalité de Val-Alain;

CONSIDÉRANT que l'offre est de 140 \$ + taxes pour l'année, en contrepartie des services suivants:

- Figurer sur la carte touristique régionale, ainsi que sur le site internet de Tourisme Lotbinière.

- Un rabais de 25 % sur la publicité achetée dans le journal Le Peuple de Lotbinière et le Journal de Lévis.

- Avoir le droit de faire des demandes dans un fond dédié au tourisme pour un maximum de 2000 \$.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marie-Ève Marcotte-Bussièrès et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Val-Alain renouvelle son adhésion à Tourisme Lotbinière.

**2018-01-013 7.3 - Achat d'un projecteur**

Il est proposé par Manon Olivier et résolu à l'unanimité de mandater le directeur général afin que la municipalité fasse l'acquisition d'un projecteur au meilleur rapport qualité/prix possible.

**2018-01-014 7.4 - Appui à la demande de construction BML à la CPTAQ**

CONSIDÉRANT que la demande de la compagnie Construction BML, Division de Sintra inc., a été déposée au bureau de la Municipalité de Val-Alain le 20 décembre 2017 pour la présentation d'une demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) visant une utilisation d'un lot à une fin autre qu'agricole;

CONSIDÉRANT que la CPTAQ requiert une résolution du conseil municipal pour procéder à l'examen de la demande;

CONSIDÉRANT que la demande concerne l'exploitation de deux crêtes de sable sur le lot 192-46;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme au règlement du zonage municipal # 126-2007;

CONSIDÉRANT que la demande vise à finaliser le prélèvement de sable et à uniformiser l'exploitation du site de façon à assurer un retour aux activités sylvicoles;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a aucune activité commerciale dans la zone et qu'une autorisation n'aurait pas d'impact négatif sur les activités agricoles environnantes existantes et en développement;

CONSIDÉRANT que l'homogénéité de la communauté et le milieu agricole environnant ne s'en trouveraient pas affectés;

CONSIDÉRANT qu'une autorisation n'entraînerait pas de contraintes environnementales additionnelles et n'aurait pas d'effet sur la préservation des ressources eau et sol dans la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Samson, et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Val-Alain recommande à la CPTAQ d'accepter ladite demande, et ce, pour les motifs évoqués dans le présent préambule.

**2018-01-015 7.5 - Demande d'appui Isabelle Renaud et Marie-Josée Schiavon**

CONSIDÉRANT la demande de mesdames Isabelle Renaud et Marie-Josée Schiavon, déposée au bureau de la Municipalité de Val-Alain le 20 août dernier, pour la présentation d'une demande à la Commission pour la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) visant une utilisation du lot à une fin autre que l'agriculture.

CONSIDÉRANT que la demande contient un volet d'agrotourisme et de permaculture;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme au règlement du zonage municipal # 126-2007;

CONSIDÉRANT que le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants ne serait pas affecté négativement par une autorisation de la Commission;

CONSIDÉRANT que l'homogénéité de la communauté et le milieu agricole environnant ne s'en trouveraient pas affectés;

CONSIDÉRANT qu'une autorisation n'entraînerait pas de contraintes environnementales additionnelles et n'aurait pas d'effet sur la préservation des ressources eau et sol dans la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pauline Dubois, et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Val-Alain recommande à la CPTAQ d'accepter ladite demande, et ce, pour les motifs évoqués dans le présent préambule.

**2018-01-016 7.6 - Achat de bacs de vidange et de récupération (Centre municipal)**

Il est proposé par Marie-Ève Marcotte-Bussièrès et résolu à l'unanimité de mandater le directeur général afin que la municipalité procède à l'achat de trois bacs à vidanges et de trois

bacs pour la récupération des cannettes au meilleur rapport qualité/prix possible pour le centre municipal.

**2018-01-017 7.7 - Participation pour rénovations - Centre municipal**

Attendu que le comité de la FADOQ de Val-Alain a fait une demande et obtenu du financement du programme Nouveaux Horizons pour la rénovation de la cuisine du centre municipal;

Attendu que le comité demande au conseil municipal, la participation financière de la municipalité;

En conséquence, il est proposé par Manon Olivier et résolu à l'unanimité que la municipalité octroie 5000 \$ au comité de la FADOQ pour ses travaux.

**8 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Quelques questions de l'assistance.

**2018-01-018 9 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Isabelle Laroche, et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée.

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
Daniel Turcotte  
Maire

\_\_\_\_\_  
Jean-François Bienvenue  
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Daniel Turcotte, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Daniel Turcotte  
Maire